

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.2 – Politique “poissons migrateurs” en Garonne : action du Sméag 2008

---

#### RAPPORT

-----

Depuis 2005, le Sméag s'est engagé dans la thématique "migrateurs" sur la Garonne, au travers de la communication à destination des élus et des acteurs à mobiliser et la définition des orientations techniques et financières du programme "migrateurs". Fin 2006, l'Agence de l'Eau a sollicité le Sméag pour assumer l'assistance technique du programme "migrateurs", proposant un financement de 70 % dans le cadre de l'action test Garonne.

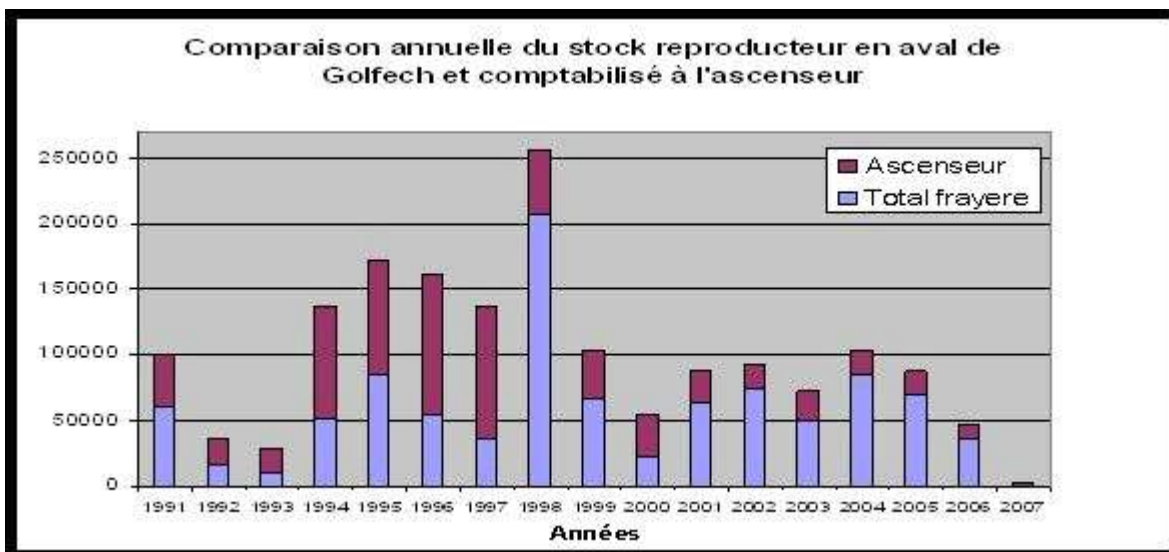
Lors de sa séance du 13 mars 2007, le Comité syndical du Sméag a accepté la mission proposée de l'agence sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne.

## I - BILAN DE L'ANNEE 2007

### 1.1 – Les espèces migratrices

L'année 2007 a été riche en évènements contrastés :

**L'alse a connu une saison de reproduction 2007 alarmante.** L'estimation du "stock reproducteur", c'est-à-dire de la quantité d'individus qui arrive sur les frayères pour se reproduire est estimée à 3500 individus contre 50 000 à 70 000 individus en moyenne, ces dernières années. Le tableau suivant, produit par l'association Migado, en charge du suivi de l'espèce montre l'évolution des effectifs depuis 1991 :



Les inquiétudes, formulées ces dernières années au vu de la diminution progressive des effectifs ont été confirmées. Suite à la situation constatée en 2007, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi) a décidé un moratoire de la pêche à alose, dès 2008, sur l'ensemble du territoire du Cogepomi et sur toutes les pêches. Cette mesure concerne l'ensemble des bassins de la Garonne, de la Dordogne, de la Seudre et de la Leyre pour l'ensemble des pêches professionnelles et également la pêche amateur de l'aloise. Le moratoire sera accompagné d'une indemnisation des pêcheurs professionnels, selon des modalités restant à définir.

**Première réussite d'une reproduction en captivité d'esturgeons européens :** les chercheurs du Cemagref ont réussi le 25 juin 2007 la première reproduction artificielle de l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*) à partir de spécimens élevés en captivité. La Dordogne et la Garonne, puis l'estuaire de la Gironde, sont le berceau de la dernière population de cette espèce, en grave danger d'extinction à l'échelle mondiale. Après quelques mois en nourrice, une partie de ces poissons restera en captivité pour renforcer les stocks nécessaires au programme de conservation et de restauration de l'espèce à l'échelle européenne. L'autre partie a rejoint le milieu naturel. Ainsi, environ 3 000 esturgeons ont été relâchés dans la Dordogne le 21 septembre 2007, en présence de Mme Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie. Quelques jours plus tard, le 24 septembre, 3 000 esturgeons ont été relâchés dans la Garonne à Couthures-sur-Garonne, en présence de M. Cambon, M. Dieffenbacher, président du Conseil général de Lot-et-Garonne, Mme Bazerque, directrice adjointe de la Diren Aquitaine et M. Gonthier du Cemagref, pour soutenir la population sauvage dont les effectifs sont au plus bas. Ils se fraieront ensuite un chemin jusqu'à l'estuaire, où ils passeront plusieurs années avant de partir en mer, pour un retour en Garonne prévu dans une quinzaine d'année.

A l'occasion de ces lâchers, l'Etat a annoncé la mise en œuvre d'un plan de restauration national qui s'articule selon 5 grands axes :

- la conservation et la restauration de l'espèce,
- la protection des habitats estuariens et fluviaux ainsi que la libre circulation,
- le contrôle de l'introduction dans le milieu naturel d'espèces d'esturgeons allochtones,

- la poursuite de la sensibilisation et de l'information sur les caractéristiques et le statut de cette espèce,
- la mise en place d'un suivi de l'efficacité des mesures de restauration entreprises et la poursuite des efforts de recherche.

## **1.2 - Réalisation 2007**

En juin 2007, l'Agence de l'eau a souhaité surseoir à certaines demandes de financement dans l'attente d'une présentation générale des actions du Sméag à une réunion de la Commission des interventions. D'abord programmée le 25 octobre 2007, la présentation a été repoussé au 13 février 2008, retardant d'autant l'instruction des dossiers et l'engagement des actions.

Les dossiers "migrateurs" ont été concernés par cette décision. Il s'agit des actions suivantes :

- la poursuite de la communication et de la sensibilisation engagées dès 2005, par l'élaboration du plan de communication et l'organisation d'une réunion publique d'information, pour un budget maximum de 68 000 €, financé également à 70 % par l'Agence de l'eau. Cette action est en attente de l'instruction du dossier de financement par l'Agence de l'eau courant 2008. Il est proposé de reporter les crédits en 2008.
- la mise en œuvre de la mission d'assistance technique proposée au Sméag par l'Agence de l'eau sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne, sur la base d'un mi-temps financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau. Cette action a été toutefois engagée, dans l'attente des financements et dans l'attente d'un accord sur la définition précise des missions du Sméag. Les actions menées en 2007 ont concerné principalement :
  - la participation à la définition du nouveau plan de gestion des poissons migrateurs
  - la finalisation de la convention cadre pour l'animation de programme migrateurs, signée entre le Sméag, l'Agence de l'eau, la Diren et l'Onéma.
  - L'organisation de lâchers d'esturgeons sur la Garonne
- la réalisation d'études spécifiques sur les interrelations entre la ressource en eau et les migrateurs pour 25 000 € sur fonds propres ; 15 000 € ont été engagés en 2007 et il convient de reporter 10 000 € en 2008.

## **PROPOSITIONS POUR 2008**

Concernant l'organisation du programme migrateurs sur la Garonne, la convention cadre pour l'animation du programme migrateurs du sous-bassin de la Garonne a été signée par le Sméag et l'Onema et est en attente de signature par les autres parties prenantes. Elle définit les missions d'animation et de gestion du programme pour le Sméag. Il s'agit en réalité de mettre en œuvre, sur la Garonne, le futur plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi), dont les grandes lignes ont été validées par le Cogepomi lors de sa réunion du 18 décembre 2007. Le Sméag deviendra officiellement animateur du Groupe migrateur Garonne au début de l'année 2008.

Pour ce faire, **je vous propose de poursuivre la mission d'assistance, sur les mêmes bases qu'en 2007, à savoir un mi-temps de chargé de mission financé à 70% par l'Agence de l'eau, soit une subvention attendue de 31 500 € pour une dépense estimée à 45 000 € (450 € par jour sur 100 jours).**

Dans la logique des travaux préparatoires au Plagepomi et du futur Plan Garonne, les actions à mettre en oeuvre concernent prioritairement l'esturgeon et l'anguille, espèces menacées et protégées à l'échelle européenne, puis l'ensemble des espèces présentes sur la bassin de la Garonne. Sans remettre en cause cette priorité, il convient de considérer le cas de l'alose dont la situation est préoccupante. Je vous propose donc que le Sméag axe son action sur ces 3 espèces :

- Pour l'esturgeon, nous sommes en attente de l'engagement par l'Etat du plan de restauration national annoncé en septembre 2007 lors du lâcher des esturgeons dans le Garonne et la Dordogne. Les travaux devraient débuter au cours du premier trimestre, pour un plan finalisé à l'automne.
- Pour l'anguille, le règlement européen pour la gestion de l'anguille a été approuvé en juin 2007. Le plan de gestion à l'échelle de la France est en cours de définition. Nous sommes donc en attente des orientations de l'Etat.
- Pour l'alose, si le moratoire sur la pêche permettra à plus d'individus d'atteindre les frayères, tout n'est pas gagné pour autant, car des questions subsistent sur la qualité du milieu naturel au regard des besoins de l'espèce pour se reproduire. Je vous propose donc de consacrer à cette espèce le budget des études thématiques prévues lors du débat d'orientation budgétaire, soit 20 000 € (10 000 € de report de crédit 2007 plus 10 000 € à inscrire en 2008). Le Sméag travaillera avec les partenaires techniques du programme migrants, pour mettre en oeuvre, dès 2008 :
  - o un suivi du recrutement naturel (naissance et survie des alosons) afin d'en suivre l'efficacité et l'évolution. Si les quantités d'alosons se révèlent anormalement faibles, il faudra envisager des investigations concernant par exemple la viabilité des œufs, la fertilité des géniteurs...
  - o Des études complémentaires sur l'hydrologie et la température en relation avec les périodes critiques sont à poursuivre, incluant l'étude de l'impact des rejets de la centrale nucléaire de Golfech.

En résumé, je vous propose :

- de poursuivre **la mission d'assistance technique, sur les mêmes bases qu'en 2007** : un mi-temps d'un chargé de mission financé à 70 % par l'Agence de l'eau soit une subvention attendue de 31 500 €.
- d'engager les actions de communication dès que le dossier de demande d'aide aura été instruit favorablement par l'Agence de l'eau. Il n'y a pas d'inscription nouvelle à prévoir.
- d'orienter les études thématiques sur l'espèce Alose en 2008. Le besoin estimé pour ces études est de l'ordre de 20 000 € ; compte tenu des crédits restants, je vous propose d'inscrire 10 000 € au budget 2008. Il sera recherché un co-financement de l'Agence de l'eau pour ces études.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.2 – Politique “poissons migrateurs” en Garonne : action du Sméag 2008

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU la délibération du 15 mars 1996 relative à la création de la Commission "Garonne-Dordogne" instituée avec Epidor,

VU la délibération D98-06/01-5 décidant l'ajout du thème "migrateurs" au programme de politique territoriale signé entre l'AEAG et le Sméag,

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi) du 15 octobre 2002, de créer un groupe 'Migrateurs Garonne', et d'y associer le Sméag,

VU la délibération D05-03/04-02 du 16 mars 2005 relative à l'engagement du Sméag dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne,

VU la délibération D06-03/04-01 du 23 mars 2006 relative à la poursuite et au renforcement de l'action du Sméag au sein du programme migrateurs Garonne,

VU la délibération D07-03/05-02 du 13 mars 2007 décidant d'accepter la mission d'assistance technique proposée par l'Agence de l'eau sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne.

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 8 novembre 2007,

VU le rapport du président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de poursuivre la mission d'assistance technique au programme "migrateurs" du sous-bassin de la Garonne, selon les termes de la convention cadre co-signée par le Sméag, l'Agence de l'eau, la Diren Midi-Pyrénées et l'Onéma.

**DÉCIDE** d'inscrire 10 000 € au budget 2008 et de consacrer cette somme ainsi que les reports de 2007 à la réalisation d'études relatives aux conditions de survie, de reproduction et de recrutement (survie des œufs et des alevins) de l'espèce Alose dont la situation est alarmante..

**DIT** que la charge de travail en interne correspond à une dépense estimée à 45 000 € soit un mi-temps, pour l'ensemble des tâches.

**SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le financement de l'animation et du volet communication à hauteur de 70 % et des études techniques sur l'alose à un taux maximal.

**MANDATE** son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

**RAPPELLE** que les crédits correspondants à la communication ont déjà été inscrits au budget Principal 2006.

**DIT** que les crédits correspondants aux études thématiques seront inscrits au budget du Syndicat Mixte ligne 61711 opération n°30.